

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## MAIRIE DE VAUX

### COMPTE RENDU DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL Du 26 mai 2011 au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

#### **CONSEIL DU 26 MAI 2011**

##### **DEMANDE DE SUBVENTION DELEGATION SERVICES PUBLICS RELATIVE A LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DE RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES TRES HAUT DEBIT**

Le coût de la mission d'assistance s'élève pour la commune à la somme de 12 424,90 € TTC

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de solliciter les subventions susceptibles d'être accordées et vote le plan de financement suivant :

. Montant des travaux TTC	12 424,90 €
. Subvention FEDER-UNION EUROPEENNE	3 727,47 €
. Subvention FNADT – ETAT	1 242,49 €
. Subvention du Conseil Régional	1 242,49 €
. Fonds propres	6 212,45 €

##### **RETRAIT D'UNE COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE METZ ARS**

Le conseil municipal accepte le retrait de la commune de Vernéville au syndicat intercommunal de voirie de Metz-Ars.

##### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le conseil municipal a décidé :

- de ne pas installer de container à vêtements
- de remettre en état le terrain de foot
- de remettre le poteau au milieu du chemin du carcan
- d'élargir le fossé Route de Guerre
- de réparer la photocopieuse de l'école maternelle.

#### **CONSEIL DU 17 Juin 2011**

##### **VIDEO SURVEILLANCE**

Le conseil municipal décide d'installer à la salle des fêtes un système de vidéo-surveillance et de confier les travaux à l'entreprise SATELEC pour un montant HT de 10 704,90 € soit TTC 12 803,06 € et charge monsieur le Maire de demander les subventions correspondantes.

### **CREATION SU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRES HAUT DEBIT (S.I.T.H.D)**

Le conseil municipal a décidé de participer à la création et au fonctionnement du SITHD dont les communes suivantes font également partie : Châtel Saint Germain, Corny-sur-Moselle, Gorze, Lessy, Longeville-les-Metz et Marly et donne pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la création de ce syndicat.

### **SIEGVO**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable en 2010 a été approuvé à l'unanimité.

### **SUBVENTION FOMAL**

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 449,- € au FOMAL (Association des Foyers Mosellans d'Accueil) pour l'année 2011.

### **LEVEE DE PRESCRIPTION**

Le conseil municipal décide de lever la prescription et de régler à monsieur et madame TOUYA la somme de 297,28 € pour l'acquisition de la parcelle N°292/161 de la Section N°1 datant de juin 1996.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires pour la rentrée 2011/2012 ont été listés.

## **CONSEIL DU 1<sup>er</sup> Septembre 2011**

### **AVIS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL**

Le conseil municipal se déclare incompétent de se prononcer à la place des communes concernées.

### **CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

Le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat « enfance et jeunesse 2<sup>ème</sup> génération » avec le CAF pour une durée de quatre ans. Date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2014.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU POS (Plan d'Occupation des Sols)**

Délibération modifiée selon demande de la préfecture concernant la 3<sup>ème</sup> modification du POS de la commune de Vaux

### **PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA TOITURE DU TEMPLE PROTESTANT D'ARS SUR MOSELLE**

Le conseil municipal accepte la prise en charge des réparations de la toiture du temple protestant au prorata du nombre d'habitants. La participation de la commune de Vaux s'élève à la somme de 90,71 €.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal décide de prendre en compte les modifications suivantes sur le budget 2011.

- section de fonctionnement :

compte 6711 : + 100,00 €

compte 6184 : - 100,00 €

- section d'investissement :

compte 2031 : + 13 000,- €

compte 21318 : - 13 000,- €

compte 21112 : + 300,- €

compte 2184 : - 300,- €

### **TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Les tarifs de location de la salle des fêtes restent inchangés jusqu'à nouvelle délibération.

### **LOYER COMMUNAL**

Le montant du loyer du logement communal sis au 1 Rue du Grand Châté sera fixé après avoir effectué les contrôles et diagnostics obligatoires.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Une exposition peinture aura lieu à la salle des fêtes en février 2012.
- La date du repas des anciens a été fixée au dimanche 25 Mars 2012.
- Les travaux d'assainissement des toilettes à l'école élémentaire ont été réalisés au mois d'août pendant les vacances scolaires.